



panne chez locataire qui ne paye plus

Par **al8358**, le **27/11/2012** à **14:37**

bonjour,
ma locataire ne paye plus le loyer depuis 4 mois, j'ai fait un commandement de payer par huissier, sans résultat.
Elle me demande de faire réparer le chauffe-eau électrique en panne.
ma question: est-ce que je suis dans l'obligation de faire le dépannage ?
merci

Par **HOODIA**, le **27/11/2012** à **16:04**

Le fait que ce dernier ne paye plus son loyer depuis quatre mois est indépendant d'un chauffe eau électrique en panne .

NB:

La tentation est grande de ne pas faire la réparation pour le faire partir plus vite !
cependant votre locataire pourrait se venger sur l'appartement ,et, en fait dans tous les cas le chauffe eau électrique serait à changer ...

Alors , le fruit de ma réflexion est que votre locataire ne souhaite pas partir demain matin ,et, que vous devriez rapidement continuer la procédure d'une part ,et d'autre part faire les travaux pour le chauffe eau.